

# Carrossier réparateur

RNCP34286 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 3                 |
| Sigle                   | TP — Titre professionnel |
| Code(s) NSF             | 254r                     |
| Formacode(s)            | 23617                    |
| Code(s) ROME            | I1606                    |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit  |
| Date d'échéance         | 04/10/2024               |

## Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

## Partenaires habilités

42 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 31 à former et organiser l'évaluation et 11 à former.

| Organisme        | SIRET          | Habilitation |
|------------------|----------------|--------------|
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800012 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800053 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800061 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800095 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800137 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800160 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800178 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800186 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800210 | Former       |
| AFPA ENTREPRISES | 82409268800244 | Former       |

Liste complète des 42 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp34286-carrossier-reparateur/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le carrossier réparateur est un ouvrier qualifié exerçant un métier de service, principalement dans les entreprises du secteur du commerce et de la réparation automobile.

### ACTIVITÉS VISÉES

Son travail consiste à redonner les formes d'origine aux véhicules légers ou utilitaires légers accidentés. Il assure, selon la gravité des dégâts, la réparation ou le remplacement des éléments, des accessoires et des équipements de carrosserie endommagés. Son travail s'étend de la petite réparation (débosselage, changement d'un

élément non soudé...) aux réparations plus importantes touchant la superstructure (éléments soudés de carrosserie) ainsi que l'infrastructure (soubassement).

Il dépose et repose les accessoires et équipements de carrosserie (vitrages, pare-chocs, feux, garnitures...), règle les jeux et les mécanismes (lève-vitres, serrures et gâches...) et assure la finition du véhicule (repose des baguettes et divers ornements, remise en service des dispositifs de sécurité et d'aide à la conduite, préparation et nettoyage pour la livraison).

Le carrossier exerce généralement seul et de manière autonome pour la conduite des travaux qui lui sont confiés sur le véhicule, sous la responsabilité d'un hiérarchique. Les consignes de travail sont listées sur l'ordre de réparation et il s'appuie sur les méthodes de réparation préconisées par le constructeur dans les ouvrages techniques (manuels de réparation). Le professionnel est en relation avec le chef d'équipe, les autres carrossiers de l'équipe, les peintres et ponctuellement les mécaniciens. Il doit par ailleurs adopter un comportement approprié lors des passages occasionnels à l'atelier des clients et des experts d'assurance.

L'emploi se pratique essentiellement en atelier, peu d'interventions sont réalisées à l'extérieur. Les horaires sont généralement fixes et réguliers. Les postures sont multiples, variées et parfois physiquement éprouvantes, le carrossier adoptant toute position permettant d'intervenir sur les parties accidentées. La position courbée est très fréquente et des contorsions sont parfois nécessaires pour placer et tenir les outils ou les éléments de carrosserie. Une bonne dextérité manuelle est nécessaire pour assurer les opérations de redressage. Une certaine force est également nécessaire, car les manipulations de pièces et d'outils lourds sont fréquentes.

L'environnement sonore varie en fonction des tâches réalisées, mais il atteint très souvent des niveaux élevés (outils de frappe, disqueuses, meuleuses, perceuses, etc.), ce qui impose le port de protections auditives. L'atmosphère d'atelier est souvent polluée par des poussières, des projections, des fumées de soudure, des vapeurs, nécessitant des protections individuelles adaptées : tenue de travail, chaussures de sécurité, masque à poussières, masque à solvant, lunettes de protection, différents types de gants (soudage, manipulation d'objets coupants) et casques de soudage.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Réaliser les interventions de carrosserie sur éléments/équipements/accessoires amovibles et sur vitrages de véhicules légers

- Réaliser les interventions de dépose/repose/réglage des éléments/équipements/accessoires de carrosserie
- Réaliser les interventions de réparation et de remplacement des vitrages de véhicules légers
- Préparer à la livraison les véhicules légers réparés selon une méthode professionnelle de rénovation

2. Réparer les superstructures des véhicules légers

- Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie
- Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs
- Réparer, redresser les éléments accidentés de carrosserie des véhicules légers
- Remplacer les éléments fixes de superstructure des véhicules légers

3. Réparer les infrastructures des véhicules légers

- Effectuer le contrôle dimensionnel des soubassements des véhicules légers accidentés
- Réparer les véhicules légers accidentés en soubassement

## Blocs de compétences

### **RNCP34286BC01 — Réaliser les interventions de carrosserie sur éléments/équipements/accessoires amovibles et sur vitrages de véhicules légers**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser les interventions de dépose/repose/réglage des éléments/équipements/accessoires de carrosserie

Réaliser les interventions de réparation et de remplacement des vitrages de véhicules légers

Préparer à la livraison les véhicules légers réparés selon une méthode professionnelle de rénovation

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;

b)

d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;

c)

des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

### **RNCP34286BC02 — Réparer les superstructures des véhicules légers**

#### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Appliquer et poncer les mastics de garnissage sur éléments réparés de carrosserie

Réparer les plastiques automobiles selon les méthodes des constructeurs

Réparer, redresser les éléments accidentés de carrosserie des véhicules légers

Remplacer les éléments fixes de superstructure des véhicules légers

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;

b)

d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;

c)

des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

### **RNCP34286BC03 — Réparer les infrastructures des véhicules légers**

#### **LISTE DE COMPÉTENCES**

Effectuer le contrôle dimensionnel des soubassements des véhicules légers accidentés

Réparer les véhicules légers accidentés en soubassement

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Les compétences des candidats (VAE ou issus de la formation) sont évaluées par un jury au vu :

a)

D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s) ;

b)

d'un dossier faisant état des pratiques professionnelles du candidat ;

c)

des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

## **Secteur d'activité et type d'emploi**

#### **SECTEURS D'ACTIVITÉS**

- les services de l'automobile : réseaux après-vente des constructeurs (succursales/filiales/concessions/agences), carrossiers indépendants et certains garages indépendants
- certaines entreprises ou administrations possédant des ateliers intégrés de réparation carrosserie et peinture (armées, ministères, sociétés de transport public ou privé)

#### **TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES**

Principalement « carrossier réparateur » (ou « carrossier automobile » ou encore « tôlier carrossier »)

#### **RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ**

L'activité est réglementée par le décret n° 98-246 du 2 avril 1998 relatif à la qualification professionnelle. Il précise que quels que soient le statut juridique et les caractéristiques de l'entreprise, les activités d'entretien et de réparation des véhicules ne peuvent être exercées que par une personne qualifiée professionnellement ou sous le contrôle effectif et permanent de celle-ci.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                            |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Très élevée (5/5)                                                                          |
| Facteurs principaux                 | Intensité d'embauche, Lien formation-emploi                                                |
| Salaire médian (mensuel)            | 1 850 €                                                                                    |
| Diplôme le plus fréquent            | CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (45 % des actifs en emploi) |
| Familles professionnelles (FAP)     | G0B40 — Carrossiers automobiles · tension 5/5 (Très élevée)                                |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 5 638                                                                                      |
| Jugés difficiles à recruter         | 78 %                                                                                       |
| Emplois saisonniers                 | 2 %                                                                                        |
| Familles professionnelles (FAP)     | G0B40 — Carrossiers automobiles                                                            |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                         |                                                                   |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Prise en charge usuelle | 5 889 €                                                           |
| Selon la branche        | 4 900 € – 6 500 €                                                 |
| Prise en charge         | Branches concernées                                               |
| 5 889 €                 | Valeur par défaut · 210 branches                                  |
| 6 500 €                 | CPNEFP des commerces de gros                                      |
| 6 267 €                 | CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat |
| 4 900 €                 | CPN de la branche des Services de l'Automobile                    |

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date d'échéance de l'enregistrement | 04/10/2024 |
|-------------------------------------|------------|

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RNCP1945

### NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP39536

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF  
[www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34286/>

## Se former en apprentissage

|                                |                      |
|--------------------------------|----------------------|
| Formations en apprentissage    | 1                    |
| Organismes gestionnaires (CFA) | 1                    |
| Organismes formateurs          | 1                    |
| Régions couvertes              | 1                    |
| Départements couverts          | 1                    |
| Organismes certifiés Qualiopi  | 1                    |
| Sessions                       | de 12/2025 à 09/2028 |

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 86                |
| Parcours menés à terme | 86                |
| Taux d'achèvement      | 100 %             |
| Période                | 02/2022 – 09/2025 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                          |                   |
|--------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés     | 107               |
| Montant total engagé     | 209 880 €         |
| Coût moyen par dossier   | 1 961 €           |
| Durée moyenne            | 129 h             |
| Période                  | 07/2020 – 10/2024 |
| France compétences       | 65 %              |
| France Travail           | 31 %              |
| Reste à charge titulaire | 3 %               |
| Entreprise               | 1 %               |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.